

## TABLE DES MATIÈRES

<b>REMERCIEMENTS</b> .....	7
<b>PRÉFACE</b> .....	9
<b>LISTE DES ABRÉVIATIONS</b> .....	15
<b>SOMMAIRE</b> .....	17
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b> .....	19
1. LE CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA RECHERCHE .....	19
a. Les politiques nationales d'activation des personnes sans emploi face au droit au travail dans le droit international des droits humains .....	20
b. Le droit au travail dans le droit international des droits humains face aux politiques nationales d'activation des personnes sans emploi .....	25
2. LA QUESTION DE RECHERCHE .....	29
a. La jurisprudence internationale relative au droit au travail .....	29
b. Les politiques d'activation des personnes sans emploi .....	38
c. La légitimité et l'efficacité de l'action de la jurisprudence internationale .....	40
3. LA MÉTHODE DE RECHERCHE .....	42
4. LE PLAN ET LA THÈSE DE L'OUVRAGE .....	46

### TITRE 1

#### **Le droit au travail et les politiques d'activation des personnes sans emploi : contextualisation historique et politique**

<b>INTRODUCTION DU TITRE 1</b> .....	51
<b>CHAPITRE 1 – Genèse du droit au travail</b> .....	53

INTRODUCTION.....	53
SECTION 1 – L'ÉMERGENCE DE L'IDÉE DU TRAVAIL COMME DROIT HUMAIN .	54
§ 1. <i>Le travail au fondement de la société libérale moderne</i> .....	55
§ 2. <i>Du devoir moral de travailler à l'exigence éthique         d'assurer à tous la possibilité d'obtenir un travail</i> .....	59
§ 3. <i>D'un droit à la subsistance à un droit à l'autoréalisation</i> .....	61
SECTION 2 – LES DIFFÉRENTES CONCEPTIONS POLITIQUES DU DROIT AU TRAVAIL ET LEUR TRADUCTION JURIDIQUE .....	68
§ 1. <i>La conception libérale originelle</i> .....	69
§ 2. <i>La conception socialiste</i> .....	73
§ 3. <i>La conception libérale classique</i> .....	81
§ 4. <i>La conception réformiste</i> .....	88
CONCLUSION DU CHAPITRE 1.....	101
<b>CHAPITRE 2 – Le droit au travail dans les pactes internationaux, traduction du compromis social d'après-guerre</b> .....	105
INTRODUCTION.....	105
SECTION 1 – LA VOLONTÉ GÉNÉRALISÉE D'INSCRIRE LE DROIT AU TRAVAIL DANS LE GIRON DU DROIT INTERNATIONAL DES DROITS HUMAINS.....	106
§ 1. <i>Deux événements catalyseurs</i> .....	106
§ 2. <i>Une représentation sociale partagée du travail</i> .....	108
§ 3. <i>Les dispositions internationales</i> .....	111
SECTION 2 – LA TRADUCTION JURIDIQUE D'UN CONSENSUS A MINIMA QUANT À LA FORMULATION DU DROIT AU TRAVAIL.....	113
§ 1. <i>Les débats relatifs à la formulation du droit au travail         dans la DUDH</i> .....	114
§ 2. <i>Les débats relatifs à la formulation du droit au travail         dans le PIDESC</i> .....	119
§ 3. <i>Les débats relatifs à la formulation du droit au travail         dans la CSE</i> .....	126
SECTION 3 – LA PRÉVALENCE DU MODÈLE RÉFORMISTE DANS L'APPLICATION DU DROIT AU TRAVAIL.....	137
§ 1. <i>Remarque préliminaire : continuité des fonctions         assignées au travail</i> .....	137
§ 2. <i>Le droit au travail dans sa dimension de créance</i> .....	140
§ 3. <i>Le droit au travail librement choisi</i> .....	147

§ 4. <i>Le droit à l'indemnisation du chômage involontaire</i> .....	155
CONCLUSIONS DU CHAPITRE 2.....	161
<b>CHAPITRE 3 – L'activation des personnes sans emploi, témoin de la recomposition des conceptions politiques du droit au travail</b> .....	163
INTRODUCTION.....	163
SECTION 1 – L'ACTIVATION DES PERSONNES SANS EMPLOI, UNE RÉPONSE À LA CRISE D'EFFICACITÉ DE LA CONCEPTION RÉFORMISTE DU DROIT AU TRAVAIL .....	164
§ 1. <i>La crise d'efficacité de la conception réformiste du droit au travail</i> .....	165
a. La transformation du contexte socio-économique et la mise sous pression de l'État-providence .....	166
b. L'inefficacité de la conception réformiste du droit au travail et la crise de légitimité sociale de l'État- providence .....	171
§ 2. <i>L'activation des personnes sans emploi, notion et raisons d'être</i> .....	176
a. Clarification de la notion.....	177
b. La promotion de l'emploi au nom de la cohésion sociale et de l'épanouissement individuel .....	186
SECTION 2 – DES DÉCLINAISONS MULTIPLES QUI TRADUISENT DES ARBITRAGES VARIÉS ENTRE LE DROIT ET LE DEVOIR DE TRAVAILER ..	190
§ 1. <i>Les différentes variantes de l'activation des personnes sans emploi : aperçu de la littérature</i> .....	192
a. Les classifications idéal-typiques des politiques d'activation.....	192
b. La question de la convergence des politiques nationales d'activation .....	195
§ 2. <i>Des arbitrages variés entre le droit et le devoir de travailler</i> ..	198
a. Le renforcement de la contrainte économique au travail ...	199
b. Le renforcement de la contrainte juridique au travail.....	206
c. Le développement de droits, de services ou d'opportunités liés au travail.....	217
CONCLUSION DU CHAPITRE 3.....	223
<b>CONCLUSION DU TITRE 1</b> .....	225

TITRE 2

**L'action des droits humains dans la recomposition  
des politiques sociales : réflexion critique**

INTRODUCTION DU TITRE 2 .....	229
<b>CHAPITRE 1 – Droits humains et politique</b> .....	231
INTRODUCTION.....	231
SECTION 1 – LA CONCEPTION DÉMOCRATIQUE DES DROITS HUMAINS.....	231
§ 1. <i>La démocratie, principe explicatif des droits humains         et de leur articulation avec le politique</i> .....	232
a. La notion de démocratie chez Lefort .....	232
b. La démocratie comme principe de justification des droits humains .....	234
c. L'articulation entre les droits humains et le politique .....	236
§ 2. <i>Caractérisation de la conception démocratique des droits         humains</i> .....	241
a. Des droits ouverts et évolutifs .....	241
b. Le cadre normatif de la démocratie.....	242
c. Des principes et enjeux de la société politique.....	246
SECTION 2 – LA CONCEPTION DÉMOCRATIQUE DU DROIT AU TRAVAIL.....	249
§ 1. <i>Un droit ouvert et évolutif</i> .....	250
§ 2. <i>Le cadre normatif de la démocratie</i> .....	253
§ 3. <i>Une limite et un enjeu de la volonté collective</i> .....	257
CONCLUSION DU CHAPITRE 1.....	260
<b>CHAPITRE 2 – Le rôle et le pouvoir d'action de la jurisprudence internationale relative aux droits humains dans la recomposition des politiques sociales</b> ...	263
INTRODUCTION.....	263
SECTION 1 – L'IMPASSE DÉMOCRATIQUE DES APPROCHES TRADITIONNELLES DE L'ACTION DE LA JURISPRUDENCE INTERNATIONALE .....	264
§ 1. <i>Le dilemme entre légitimité démocratique et application         des droits humains</i> .....	264
§ 2. <i>Les réponses traditionnelles au dilemme à l'échelon national</i> .....	265
§ 3. <i>Les particularités du dilemme au niveau international</i> .....	269
§ 4. <i>L'insuffisance des approches traditionnelles au regard         de la conception démocratique des droits</i> .....	271

SECTION 2 – L'EXPÉRIMENTALISME DÉMOCRATIQUE.....	272
§ 1. <i>Une conception des droits humains étroitement liée à l'approche démocratique</i> .....	275
§ 2. <i>Une théorie procédurale de l'action qui approfondit et revitalise la démocratie</i> .....	279
§ 3. <i>Un cadre normatif minimal latent</i> .....	284
SECTION 3 – L'APPROCHE PAR LES CAPACITÉS .....	287
§ 1. <i>Une conception des droits humains étroitement liée à l'approche démocratique</i> .....	289
§ 2. <i>Une théorie évaluative incomplète qui approfondit les principes de la démocratie</i> .....	294
§ 3. <i>L'absence d'une théorie procédurale de l'action</i> .....	299
CONCLUSION DU CHAPITRE 2.....	300
<b>CONCLUSION DU TITRE 2</b> .....	303

### TITRE 3

## **La jurisprudence internationale relative au droit au travail face aux politiques d'activation des personnes sans emploi : étude analytique et évaluative**

<b>INTRODUCTION DU TITRE 3</b> .....	309
<b>CHAPITRE 1 – Les politiques d'activation des personnes sans emploi, un moyen de réaliser le droit au travail ?</b> ....	311
INTRODUCTION.....	311
SECTION 1 – LA PROMOTION DES MESURES D'ACTIVATION QUI DÉVELOPPENT LES DROITS, LES SERVICES OU LES OPPORTUNITÉS LIÉS AU TRAVAIL.....	312
§ 1. <i>La jurisprudence du CDESC relative à l'article 6 du PIDESC</i> .....	313
a. La globalisation et les droits économiques et sociaux.....	314
b. Le focus sur les « mesures ciblées de l'emploi ».....	319
c. Actualisation ou <b>statu quo</b> des exigences qui découlent du droit au travail ?.....	335
§ 2. <i>La jurisprudence du CEDS relative à l'article 1<sup>er</sup>, § 1<sup>er</sup>, de la CSE</i> .....	341
a. De 1984 à 2002 : l'abandon de la mission de contrôle.....	342
b. À partir de 2002 : la reprise de l'évaluation sur la base d'indicateurs.....	348

c. La promotion des « mesures actives de l'emploi » : actualisation ou <i>statu quo</i> des exigences qui découlent du droit au travail ?.....	355
SECTION 2 – <i>QUID</i> DES VARIANTES COERCITIVES DE L'ACTIVATION DÉVELOPPÉES PAR LES ÉTATS AU NOM DU DROIT AU TRAVAIL ?.....	368
§ 1. <i>La jurisprudence du CDESC relative         à l'article 6 du PIDESC</i> .....	369
a. La structuration externe d'un processus d'autorégulation interne.....	370
b. La non-perception de la tendance des États à renforcer la contrainte au travail en vue de réaliser le droit au travail.....	377
§ 2. <i>La jurisprudence du CEDS relative à l'article 1<sup>er</sup>, § 1<sup>er</sup>,         de la CSE</i> .....	381
a. L'émergence d'exigences procédurales .....	381
b. La perception de la tendance des États à renforcer la contrainte au travail en vue de réaliser le droit au travail..	388
c. La scission entre la dimension de possibilité du droit au travail et sa dimension de choix.....	392
CONCLUSION DU CHAPITRE 1.....	405

**CHAPITRE 2 – Le droit au travail librement choisi,  
une limite au développement des variantes  
coercitives de l'activation ?.....**

409

INTRODUCTION..... 409

SECTION 1 – LE DROIT À L'INDEMNISATION DU CHÔMAGE  
EN L'ABSENCE D'EMPLOI CONVENABLE, COMME EXIGENCE MINIMALE  
CONCRÈTE DÉCOULANT DU DROIT AU TRAVAIL LIBREMENT CHOISI .....

411

§ 1. <i>La jurisprudence du CDESC relative         à l'article 6 du PIDESC</i> .....	411
§ 2. <i>La jurisprudence du CEDS relative à l'article 1<sup>er</sup>, § 2,         de la CSE</i> .....	419
§ 3. <i>La jurisprudence des organes de l'OIT relative         à la Convention n° 29 sur le travail forcé</i> .....	427
a. L'interdiction de conditionner le droit aux prestations contributives de chômage à la condition d'accomplir des prestations de travail.....	429
b. L'interdiction d'étendre l'obligation de disponibilité au travail aux emplois qui ne sont pas convenables dans les systèmes de prestations de chômage.....	438

SECTION 2 – LA RÉVISION ET LA FLEXIBILISATION DE LA NOTION D'EMPLOI CONVENABLE DANS LES NORMES NATIONALES ET INTERNATIONALES EN MATIÈRE DE PRESTATIONS DE CHÔMAGE.....	445
§ 1. <i>La protection du statut social et professionnel à travers la notion d'emploi convenable : origine et justifications</i> .....	446
§ 2. <i>La révision de la notion d'emploi convenable dans les systèmes nationaux d'indemnisation du chômage : contenu et justifications des réformes</i> .....	452
§ 3. <i>La flexibilisation de la notion d'emploi convenable dans le Code européen de sécurité sociale</i> .....	459
SECTION 3 – 1990-2002 : UNE PARENTHÈSE EXPÉRIMENTALISTE DANS LA JURISPRUDENCE DU CEDS RELATIVE À L'ARTICLE 1 <sup>ER</sup> , § 2, DE LA CSE .....	467
§ 1. <i>Le développement d'une pratique de questionnements</i> .....	468
§ 2. <i>L'émergence de nouveaux critères d'évaluation portant sur le droit au travail dans ses deux dimensions</i> .....	475
§ 3. <i>La mise entre parenthèses de cette pratique</i> .....	480
CONCLUSION DU CHAPITRE 2.....	481
<b>CONCLUSION DU TITRE 3</b> .....	483
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b> .....	489
1. LES APPORTS DE L'ÉTUDE .....	490
a. L'« encodage dans le droit » des sources sociales du droit au travail et de ses différentes conceptions politiques.....	490
b. Repenser les droits humains comme le lieu d'institutionnalisation de la démocratie .....	493
c. Combiner l'expérimentalisme démocratique et l'approche par les capacités pour développer une pratique jurisprudentielle qui reconnecte le droit et le politique .....	495
2. RETOUR SUR LA QUESTION DE RECHERCHE .....	499
a. Libérer le droit au travail de la conception réformiste d'après-guerre .....	499
b. Veiller à ce que les politiques d'activation respectent l'esprit du droit au travail et le cadre démocratique .....	502
c. Délier le droit au travail de l'impératif productiviste ?.....	505
<b>TABLE DES ENCADRÉS</b> .....	511